

LES POSTES EN DETAIL

Mouvement 1 D

É

Mouvement intra-départemental LA REUNION
Recherche des postes au mouvement

Recherche des postes au mouvement

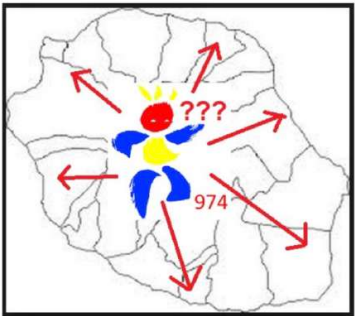
Type de poste
Type de vœu
Nature de support
Spécialité

Tous les postes
Tous types de vœux
Tous types de nature de supports

Compensation décharge de directeur
Enseignant classe application élémentaire
Enseignant classe application préélémentaire
Enseignant classe élémentaire
Enseignant classe préélémentaire
Fonction administrative exceptionnelle
Fonction pédagogique exceptionnelle
Unité pédagogique élève allophone arrivant

IL y a **6 types de postes ouverts à tous les PE** avec une priorité code 10 pour tout le monde : le classement pour ces postes se fait donc selon le barème uniquement.

- 1 Adjoint classe élémentaire sans spécialité
- 2 Adjoint classe maternelle sans spécialité



Être adjoint, c'est être un enseignant non directeur au sein d'une école. Poste attribué au barème (sauf priorité suite à une fermeture) Nomination à TD.

Mouvement intra-départemental LA REUNION
Recherche des postes au mouvement

Circulaire départementale

Dossier

Postes mis au mouvement

Demande de mutation

Éléments de bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande de mutation

Fiche de synthèse

Recherche des postes au mouvement

Type de poste	Tous les postes
Type de vœu	Tous types de vœux
Nature de support	Tous types de nature de supports
Spécialité	<ul style="list-style-type: none"> Titulaire remplaçant brigade Titulaire secteur Titulaire départemental Animateur casnav Animateur informatique Animation soutien Classe relais Conseiller pédagogique arts visuels Conseiller pédagogique ien (Id)

3

Titulaire remplaçant brigade : TRB

Les missions peuvent avoir lieu sur l'ensemble du département et sur tous types de postes quelle que soit l'école de rattachement. Le titulaire remplaçant est rattaché à une école. Dès qu'un remplaçant sort de son école de rattachement, des indemnités de remplacement (ISSR) seront versées.

L'ISSR est payée les jours où vous vous déplacez.

Un récapitulatif de vos déplacements vous est envoyé chaque mois sur votre boîte mail pro par la DSDEN. **Vérifier dès réception** l'exactitude des infos et si besoin signaler **de suite** (avant le 5 du mois) les erreurs à votre circonscription.

Si vous effectuez un remplacement du premier jour au dernier jour de l'année scolaire, l'IA peut prononcer une révision provisoire de votre affectation. A partir de ce jour (où la décision de réaffectation est prise), vous perdez le bénéfice du versement de l'ISSR.

4

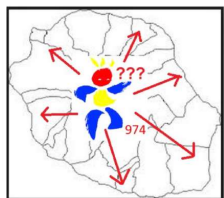
Titulaire de secteur: TRS

Ce sont des postes de "compléments de service", autrement dit des "postes fractionnés", c'est à dire des décharges de collègues à temps partiel ou de direction, données **à titre définitif** au 1er mouvement uniquement. Attention ! Vous êtes titulaire du type de poste "titulaires de secteur", mais vous ne connaissez pas les écoles dans lesquelles vous allez travailler (Vous ne les connaîtrez que plus tard, (avant le second mouvement). Ces postes ne peuvent être sollicités que sur la "feuille des 40 vœux". Ces postes sont compatibles avec le temps partiel (50% ou 75% **mais pas 80%**).

5

Poste de titulaire de zone départementale (ZD) :

Les enseignants titulaires d'une zone départementale sont chargés d'assurer un service à l'année en priorité sur les postes entiers qui se libèrent après le mouvement dans le secteur géographique correspondant à la zone du pôle remplacement où est implanté le poste de ZD.



Mouvement intra-départemental LA REUNION

Recherche des postes au mouvement

Circulaire
départementale

Dossier

Postes mis au
mouvement

Demande de mutation

Éléments de
bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande
de mutation

Fiche de synthèse

Recherche des postes au mouvement

Type de poste

Tous les postes

Type de vœu

Tous types de vœux

Nature de support

Tous types de nature de supports

Spécialité

Conseiller pédagogique education musicale

Conseiller pédagogique pour l'eps

Conseiller pédagogique langues vivantes étrangères

Conseiller pédagogique enseignement numérique

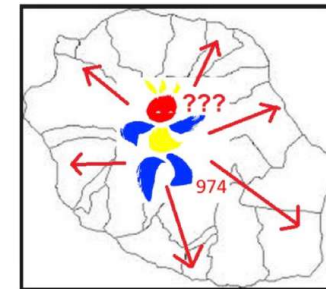
Compensation décharge de directeur

Enseignant classe application élémentaire

Enseignant classe application préélémentaire

Enseignant classe élémentaire

Enseignant classe préélémentaire



6

Poste de décharge de directeur

Ces postes peuvent être des décharges complètes ou composées de plusieurs fractions de décharges. Dans la mesure du possible, ils sont attribués à titre définitif et paraissent au mouvement. Seules les fractions non couplées sont attribuées en complément des fractions de temps partiels à titre provisoire ou en AFA aux titulaires de secteur.

Dans une école primaire, le directeur choisit le niveau de classe élémentaire (CP, CE1, CE2 etc.) qu'il souhaite prendre en charge. De ce fait, le niveau de la classe dans laquelle enseigne l'enseignant affecté sur la décharge du directeur dépend du choix effectué par celui-ci.

LES POSTES A PROFIL:

Ils nécessitent des habilitations ou des diplômes mais pour certains (postes de direction, certains postes en ASH...), on peut les obtenir à titre provisoire (priorité 30), s'ils sont restés vacants
Pour les autres, il faut avoir un avis favorable de la commission pour avoir le poste sinon priorité 90

Mouvement 1 D

Mouvement intra-départemental LA REUNION
Recherche des postes au mouvement

Circulaire départementale

Dossier

Postes mis au mouvement

Demande de mutation

Éléments de bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande de mutation

Fiche de synthèse

Recherche des postes au mouvement

Type de poste: Tous les postes

Type de vœu: Tous types de vœux

Nature de support: Tous types de nature de supports

Spécialité

Recherche

- Tous types de nature de supports
- Directeur école élémentaire
- Directeur école maternelle
- Directeur école application élémentaire
- Directeur de cmpp
- Directeur école élémentaire +3 classes spécialisées
- Enseignant premier degré réseau réussite
- Titulaire remplaçant brigade

1

Directeur d'école :

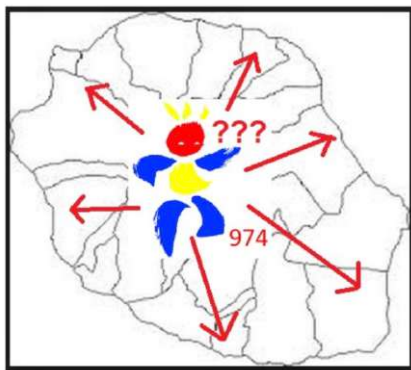
Seuls peuvent être affectés à titre définitif sur un poste de directeur d'école de 2 classes et plus les enseignants inscrits sur la liste d'aptitude départementale ou qui en sont dispenses (cf. circulaire départementale n°1 du 1er octobre 2019 accessible sur le site Internet de l'académie).

Les postulants doivent s'assurer dans i-prof qu'ils sont bien inscrits (ou réinscrits) sur la liste d'aptitude.

Les directeurs d'école qui arrivent dans une école primaire sont systématiquement affectés sur un support d'élémentaire. **Ils ne peuvent donc en aucun cas choisir d'exercer en classe maternelle**, seul le niveau de classe élémentaire peut être choisi (CP, CE1...)

Pour rappel : l'inscription sur la liste d'aptitude est caduque si l'enseignant n'est pas affecté sur un poste de directeur au terme de 3 ans à compter de la première inscription.

Les demandes de mutation des directeurs d'école de 2 classes et plus en poste sont examinées en même temps que celles des enseignants inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur au titre de l'année du mouvement.



Tous les postes

Tous types de vœux

Enseignant 1d maître formateur

Animation soutien

Classe relais

Conseiller pédagogique arts visuels

Conseiller pédagogique ien (1d)

Conseiller pédagogique éducation musicale

Conseiller pédagogique pour l'eps

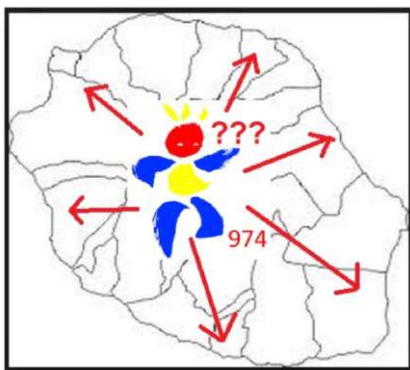
Conseiller pédagogique langues vivantes étrangères

Conseiller pédagogique enseignement numérique

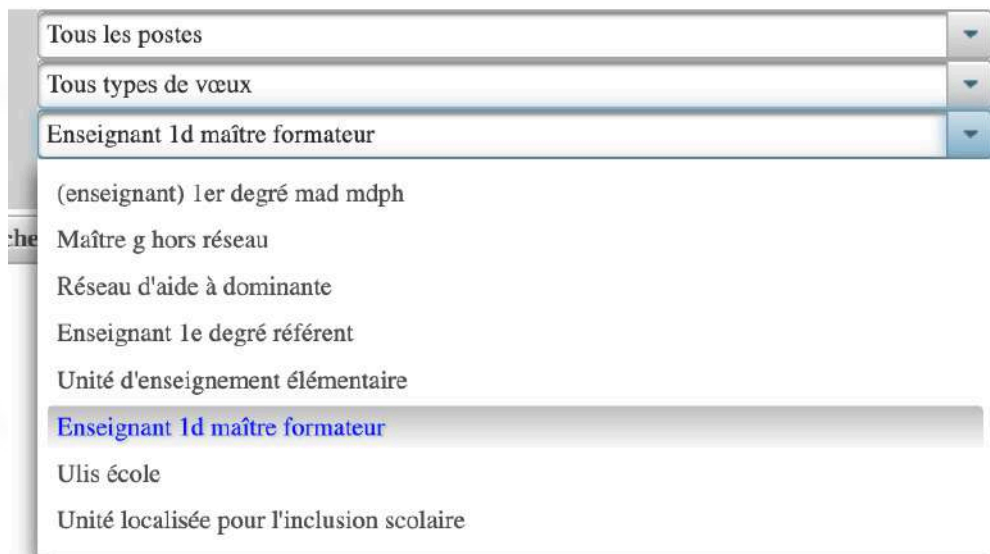
Compensation décharge de directeur

L'affectation à titre définitif sur un poste de conseiller pédagogique non généraliste requiert d'être titulaire du CAFIPEMF de l'option correspondante.

Les postes de conseillers pédagogiques sont implantés au siège de l'inspection de l'éducation nationale. Ce sont des postes spécifiques qui font donc l'objet d'un appel à candidature suivi d'un entretien. Les candidats bénéficiant d'un avis favorable de la commission d'entretien lors des campagnes d'appels à candidatures des cinq dernières années ou de l'année en cours peuvent solliciter un ou plusieurs postes de conseiller pédagogique lors des opérations du mouvement. Ils sont départagés par le barème constitué uniquement de l'ancienneté générale de service. Dans le cas où des postes de conseiller pédagogique restent vacants à l'issue du mouvement, l'IEN propose au recteur des enseignants, de préférence de sa circonscription, pour assurer les fonctions pendant un an en AFA ou à titre provisoire .



Les postes avec spécialités visuels et musicale sont rattachés au rectorat.

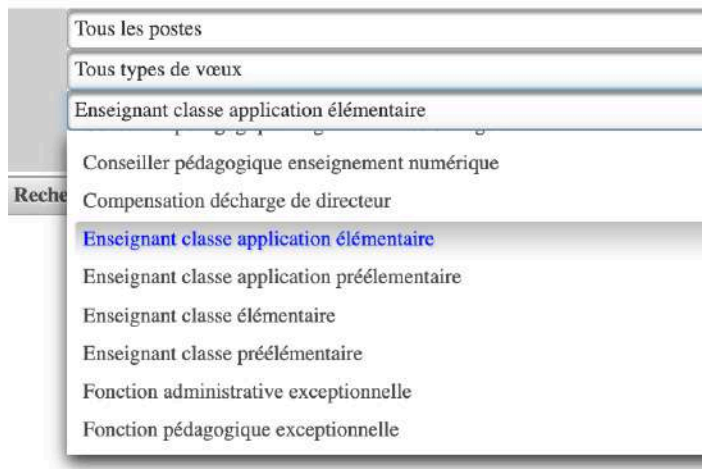


3

Maîtres formateur

L

Les enseignants titulaires du CAFIPEMF exerçant en classe élémentaire ou pré-élémentaire peuvent solliciter, avant le **8 juin 2020**, la transformation de leur poste en poste de maître formateur dans la même école (nature de support codifiée EAPL pour les personnels enseignants en classe élémentaire et EAPM pour les personnels enseignants en classe pré-élémentaire). Les affectations sont prononcées à titre définitif. Attention : la transformation n'est pas automatique, les enseignants doivent en faire la demande écrite, sous couvert de l'IEN et la transmettre par mail au bureau du mouvement.



4

Enseignants classe d'application

Les enseignants des écoles titulaires du CAFIPEMF (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Écoles Maître Formateur) ou du CAFIMF (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur Maître-Formateur) seront prioritaires et nommés à titre définitif sur les postes de maître-formateur des écoles d'application. Les enseignants non titulaires du CAFIPEMF peuvent aussi prétendre aux postes de maître-formateur mais ils seront nommés à Titre Provisoire (T.P.).

Les postes de l'ASH

Mouvement 1 D

Mouvement intra-départemental LA REUNION
Recherche des postes au mouvement

Recherche des postes au mouvement

Type de poste	Tous les postes
Type de vœu	Tous types de vœux
Nature de support	Tous types de nature de supports
Spécialité	Unité pédagogique élève allophone arrivant
	Enseignant 1er degré spécialisé de collèges
	Enseignant 1er degré de segpa
	(enseignant) 1e degré itinérant spécialisé
	(enseignant) 1er degré mad mdph
	Maître g hors réseau
	Réseau d'aide à dominante
	Enseignant 1e degré référent
	Unité d'enseignement élémentaire

Rechercher

5

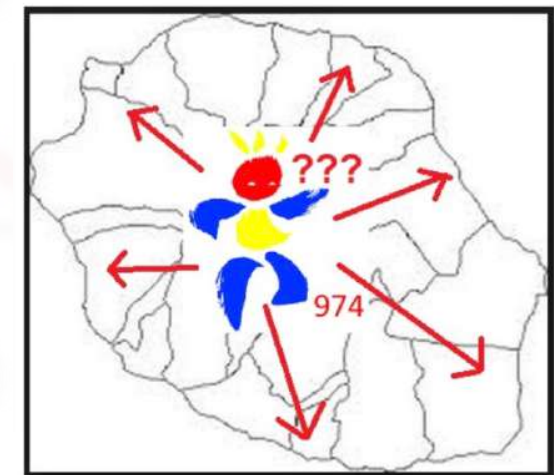
Postes en SEGPA

L'horaire de service est actuellement de 21 heures et 2 heures de coordination.

Les directeurs adjoints chargés de SEGPA ne sont pas concernés par le présent mouvement.

Les poste enseignant premier degré spécialisé de collèges regroupent :

- Les postes en SEGPA
- Les postes en centre pénitentiaire
- Les postes en centre éducatif fermé



Mouvement intra-départemental LA REUNION
Recherche des postes au mouvement

Mouvement 1 D

- Circulaire départementale
- Dossier
- Postes mis au mouvement**
- Demande de mutation
- Éléments de bonifications
- Accusés de réception
- Résultat de la demande de mutation
- Fiche de synthèse

Recherche des postes au mouvement

Type de poste: Tous les postes

Type de vœu: Tous types de vœux

Nature de support: Tous types de nature de supports

Spécialité:

Recherche

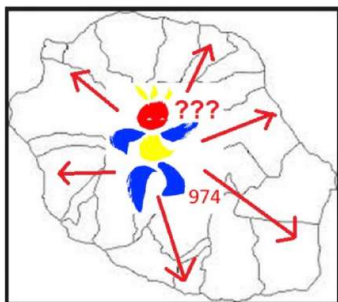
- (enseignant) 1er degré mad mdph
- Maître g hors réseau
- Réseau d'aide à dominante
- Enseignant 1e degré référent
- Unité d'enseignement élémentaire
- Enseignant 1d maître formateur
- Ulis école
- Unité localisée pour l'inclusion scolaire

6

Postes en ULIS :
ULIS école
et ULIS collège

ULIS TFC anciennement : CHME - option D : accueille des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives ;
 ULIS TFA anciennement : CHA - option A : accueille des élèves présentant des troubles des fonctions auditives ;
 ULIS TFV anciennement : VIS - option B : accueille des élèves présentant des troubles visuels
 ULIS TFM anciennement : CHMO - option C : accueille des élèves présentant des troubles des fonctions motrices.

Poste en collège et en lycée : l'horaire de service est actuellement de 21 heures et 1 heure de coordination



Mouvement 1 D

Mouvement intra-départemental LA REUNION
Recherche des postes au mouvement

Circulaire départementale

Dossier

Postes mis au mouvement

Demande de mutation

Éléments de bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande de mutation

Fiche de synthèse

Recherche des postes au mouvement

Type de poste

Type de vœu

Nature de support

Spécialité

Recherche

Tous les postes

Tous types de vœux

Tous types de nature de supports

(enseignant) 1er degré mad mdpn

Maître g hors réseau

Réseau d'aide à dominante

Enseignant 1e degré référent

Unité d'enseignement élémentaire

Enseignant 1d maître formateur

Ulis école

Unité localisée pour l'inclusion scolaire

7

Maître G hors réseau
CMPP de St Denis et St Paul

8

Postes en RASED
- Maître G
- Maître E

7

Unité d'enseignement en élémentaire

Ce sont des établissements spécifiques notamment :
les IME, l'EPSMR, le DITEP, la MECS et certaines
ULIS.

Les autres postes à profil

- **Animateur informatique**
- **Animation soutien**
- **Classe relais**
- **Directeur de cmpp**
- **Enseignant référent**

Priorité 10 si avis favorable de la commission et détenteur CAFIPEMF option numérique. Le poste sera transformé en CP enseignement à titre définitif.

Priorité 30 pour les ATICE actuelles

Cette appellation renvoie à plusieurs postes à profil ou spécifique : délégué USEP, enseignant en centre de lecture, coordonnateur REP et coordonnateur REP+

Enseignant en dispositif relais au collège.

Les postes spécifiques

1 poste/1 personne avec appel à candidature dont l'affectation est prononcée hors mouvement

- **Animateur casnav**
 - **Fonction pédagogique exceptionnelle**
 - **Fonction administrative exceptionnelle**
- etc

Animateur du centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés

